

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. PIRON, agissant pour la SA THOMAS & PIRON, ayant établi son siège social La Besace, 14 à 6852 MAISSIN, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue de la Lange Beek, lot 14 à 4257 CORSWAREM, cadastré 3^{ème} division, section B n°110E/pie.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation aux prescriptions du lotissement : (chauffage gaz, hauteur du volume principal, rapport façade-pignon, 2 teintes de briques en parement, non dépôt d'échantillon, souche de cheminée tubulaire, emplacement des clôtures) CWATUP – 330, 11°.

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du lundi 14 septembre au lundi 28 septembre 2015 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le mardi 22 septembre 2015, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le lundi 28 septembre 2015 de 14.30 à 15.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 9 septembre 2015.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry